

SNES Aix-Marseille La lettre aux S1

SNES Aix-Marseille - Année scolaire 2010/2011 - Août 2010 - numéro 1



SNES Aix-Marseille
12 Place du Gal de Gaulle
13 001 Marseille
www.aix.snes.edu
s3aix@snes.edu
04 91 13 62 80
Métro : Vieux-Port (ligne 1)

Sommaire

Page 1 :	édito
Pages 2 et 4 :	rentrée pratique
Page 3 :	syndicalisation
Page 5 :	dérives sécuritaires
Pages 6 et 7 :	tract Grèves
Page 8 :	affiche action

- 10 % de profs en moins

L'académie d'Aix-Marseille a rendu 1 705 emplois d'enseignants dans les collèges et les lycées depuis 2003, dont 208 à la rentrée 2010. Le creux démographique ayant permis de justifier temporairement la moitié de ces suppressions est aujourd'hui terminé et les effectifs vont repartir à la hausse. Il faut recruter pour assurer la qualité du service, le remplacement et maintenir l'offre de formation et le maillage territorial.

Campagne de syndicalisation

Plus de syndiqués au SNES, c'est vital pour nos métiers !

Campagne de rentrée :

En grève pour l'éducation dès le lundi 6 septembre.

En grève avec l'ensemble des salariés pour nos retraites
le mardi 7 septembre 2010.

Mobiliser dès la prérentrée : heures d'informations syndicales et AG !

Edito :

Le SNES Aix-Marseille souhaite une bonne rentrée à tous les militants. Nous retrouvons nos collègues pour une rentrée qui n'est pas habituelle. Après sept rentrées marquées par les suppressions de postes, un enseignant sur dix a disparu. 50 000 suppressions sont encore prévues dans les trois années à venir dans l'Education Nationale. Les recrutements sont sabrés : alors que l'IUFM d'Aix-Marseille accueillait un millier de stagiaires à la fin des années 1990, seulement 300 lauréats des concours vont faire leur première rentrée en 2010, à plein temps devant les classes. Malgré les pertes de pouvoir d'achat subies depuis 1983 (désindexation des salaires par rapport aux prix), estimées à près de 30 %, nos rémunérations sont gelées pour trois ans et une ponction de 3 %, équivalant à un jour de traitement en moins par mois, est mise en place dans le cadre d'une réforme des retraites dont 90 % du coût est supporté par les salariés.

Effet conjugué de la pénurie de personnels et de la perte de pouvoir d'achat, les collègues sont contraints d'accepter de nombreuses heures supplémentaires (les DGH des établissements sont construites sur la base de 2 HSA par enseignant à temps plein). Associée à la baisse des horaires disciplinaires, à la raréfaction des heures dédoublées, en particulier en collège, et à l'augmentation des effectifs, cela entraîne un alourdissement de la charge de travail particulièrement préjudiciable. Le développement mal maîtrisé (sic) des techniques managériales entraîne alors stress, pression hiérarchique, travail contrarié et souffrance.

Les conséquences négatives n'échappent plus aux usagers, incités à se tourner vers le secteur marchand, écoles privées, officines de soutien scolaire (supportées par des déductions d'impôts conséquentes) : non-remplacement, hausse des effectifs des classes, concurrence entre les élèves pour l'inscription dans tel ou tel établissement, dans telle ou telle section prestigieuse, appauvrissement des possibilités de choix de cursus, d'options, de formations, vies scolaires sous-dotées n'étant plus en mesure de lutter contre l'absentéisme... De moins en moins d'usagers sont abusés par la publicité mensongère du Ministère sur l'accompagnement personnalisé ou la liberté de choix.

Dans ce contexte, le SNES a fait le choix de prendre ses responsabilités pour une rentrée de lutte. Pas question en effet de passer la rentrée 2010, 2011 et 2012 par pertes et profits en attendant une hypothétique alternative politique, ni de tout miser sur la question des retraites, au risque de renoncer à l'amélioration de nos conditions de travail et d'exercice tout au long de nos années d'activité. Pour le SNES, il faut mener toutes les luttes de front et c'est pour cette raison que nous avons fait le choix de maintenir notre appel à la grève dans les collèges et les lycées le lundi 6 septembre, premier jour normal de classe pour les élèves, tout en appelant les personnels à se lancer sans retenue dans la grève pour la bataille sur les retraites à l'occasion de la journée unitaire du mardi 7 septembre. En cette rentrée, la reconquête est en marche.

Laurent Tramoni, Secrétaire Académique

Mardi 31 Août

14 h - 17 h Bourse du Travail de Marseille
Assemblée Générale des S1
pour préparer les interventions du SNES
à la prérentrée et organiser la mobilisation
des collègues pour les grèves
du lundi 6 et du mardi 7 septembre.

Mardi 7 Septembre

14 h - 17 h Site Canebière IUFM, Marseille
CA académique élargie aux S1
pour tirer le bilan des grèves
et envisager les suites,
pour mandater nos représentants
au Conseil National des 14 et 15 septembre.

Militer dans l'établissement

Relais du SNES, élus en CA, secrétaires de S1
Ne restez pas isolés :
participez à nos réunions d'échange
entre S1 et de rencontre avec les militants
des sections départementales

Mardi 5 octobre

Lycée Frédéric Mistral - Avignon
Collège Jules Ferry - Marseille

Jedi 7 octobre

Collège Coutarel - Istres
Lycée Les Iscles - Manosque

Vendredi 8 octobre

Lycée D. Villard - Gap
Collège de Rousset

9 h - 17 h



Heure mensuelle d'information syndicale : invitez les militants des S2 ou du S3

Complément de service et frais de déplacement

Si le maximum de service ne peut être assuré dans l'établissement d'affectation, un complément de service peut être imposé dans un autre établissement.

Le complément de service de la discipline est attribué au dernier affecté dans l'établissement.

Dans le cas de service réparti sur trois établissements, le maximum de service est diminué d'une heure. Dans le cas d'un service sur deux établissements situés dans deux communes non limitrophes, la diminution d'une heure est accordée sur décision rectoriale. Dans tous les cas, les collègues ont droit au remboursement de leurs frais de déplacement entre les établissements par le biais de l'application internet mise en place par le rectorat (Ulysse). Le remboursement des frais de déplacement est fixé par le décret n° 66-619 modifié par le décret n° 90-437 du 28 mai 1990 (RLR 214-0).



Temps partiel, CPA et heures sup.

Les collègues en Cessation Progressive d'activité (CPA), ceux qui exercent à temps partiel ou temps incomplet, ou qui bénéficient d'une décharge de service, n'ont droit à aucune heure supplémentaire annuelle (HSA). Ils peuvent bénéficier d'heures supplémentaires effectives (HSE) pour le remplacement à l'interne, les heures de coordination pour les SEGPA ou la tutelle pédagogique en faveur des stagiaires IUFM.

A l'occasion de l'AG des S1 du mardi 31 août, vous pourrez récupérer du matériel à destination des personnels de votre établissement : enveloppe de trésorerie contenant les bulletins d'adhésion nominatifs, tracts pour les grèves, brochures thématiques (mémento du S1, guide du jeune prof, mémo AED, mémo non-titulaires, mémo stagiaires, mémo ...). A distribuer sans attendre à dès la prérentrée !

Remplacements à l'interne

Le remplacement d'un enseignant absent pendant moins de quinze jours par des collègues de son établissement est toujours possible, même si de très nombreux chefs d'établissement ne cherchent pas à entrer en conflit avec les équipes à ce sujet. Si elles sont majorées, les HSE remplacement restent insuffisantes. Le SNES rappelle son opposition à ce dispositif dont l'intérêt pédagogique laisse perplexe. Les établissements scolaires doivent offrir des lieux de prise en charge des élèves en cas d'absence courte (permanence, par exemple) et cela peut être l'occasion de favoriser l'autonomie de l'élève ou les études surveillées. Un enseignant qui prend en charge une classe qu'il ne connaît pas pour quelques heures et sans délai n'est pas en situation d'accomplir un travail d'ordre pédagogique. Nous appelons donc les collègues à refuser ce dispositif: aucun enseignant ne doit se voir imposer de remplacer au pied levé un de ses collègues par le chef d'établissement. Rappelons que ce refus ne concerne pas le cas de figure qui pré-existait au dispositif Robien: le cas de deux collègues d'une même classe qui s'entendent pour que l'un utilise le créneau horaire de l'autre pour avancer son programme dans sa discipline.

Conseil pédagogique

Continuer à refuser leur mise en place

Nul doute en cette rentrée que nos chefs d'établissement ne multiplient les moyens afin de mettre en place partout les Conseils Pédagogiques.

Rappelons qu'en l'état, c'est le moyen idéal pour contourner à la fois les équipes pédagogiques et les CA des établissements. C'est aussi le moyen de cliver l'équipe enseignante et de créer une nouvelle hiérarchie au sein des établissements scolaires, avec toutes les dérives possibles. D'où l'opposition du SNES à ces Conseils Pédagogiques, qui sont aussi le cheval de Troie de l'autonomie des établissements version Chatel, à savoir la destruction du service public (cf les horaires adaptables... mais toujours diminués).

Dans toute la mesure du possible, il faut continuer là où a réussi jusqu'à présent à refuser la mise en place du CP. On élira donc des responsables de discipline, comme à l'accoutumée.

Là où le CE a réussi à imposer le CP, on rappellera (et ce dès la prérentrée : autant que les choses soient clairement entendues par tous) que :

- Le CP n'est en aucun cas un organe de décision : la décision appartient à l'ensemble des équipes pédagogiques et au CA
- Que les collègues au CP ne sont qu'une interface entre l'équipe et le CE, qu'ils n'ont aucun mandat pour donner un quelconque avis (les CE ne distillant les informations que dans ce cadre), que leur rôle est de transmettre les informations à tous les collègues, dont les élus en CA.
- Enfin que si CP il y a, le collègue est désigné par l'équipe enseignante et non par le CE.

Au fond partout, il faut neutraliser la volonté du CE ou le CP lui-même s'il a été mis en place. Pour ce faire, il faut que les équipes enseignantes et les élus en CA gardent le pouvoir. C'est un enjeu à cette rentrée !



Frais de déplacements professionnels Remboursement partiel des déplacements domicile-établissement en transport en commun

Depuis le 1er janvier 2007, les frais de déplacement domicile/établissement en transports en commun sont remboursés par l'administration à hauteur de 50 %, et au maximum 51,75E). Le calcul fait est le suivant : montant de l'abonnement annuel/12 mois = le remboursement mensuel.

Il est indispensable d'avoir un abonnement annuel (ou mensuel s'il n'existe pas d'abonnement annuel). Sont concernés tous les personnels titulaires ou non. Le faire savoir en particulier aux jeunes, aux surveillants, aux assistants d'éducation. Il faut remplir une fiche à remettre à l'administration de l'établissement en début d'année scolaire : se reporter au bulletin académique n° 217 du 6/07/2009 - annexe15. Au moment du renouvellement de l'abonnement annuel, il faudra conserver l'attestation d'achat et le justificatif de prélèvement et les transmettre à l'administration.

Campagne de syndicalisation

Le SNES, comme tous les syndicats français, est victime de l'érosion de ses effectifs, du fait de l'individualisation des carrières, des interrogations sur l'efficacité du syndicalisme, du renouvellement de générations, de la précarisation et de la baisse du nombre de personnels. Dans notre académie, si le taux de syndicalisation des personnels titulaires semble stable, le nombre de syndiqués décroît à un rythme comparable aux suppressions de postes (-1.5 % en 2009 / 2010). Nous appelons solennellement chaque syndiqué à prendre part à notre campagne de syndicalisation. Chaque section syndicale d'établissement aura à cœur de resyndiquer les adhérents de l'an dernier mais aussi d'aller à la rencontre de nouveaux adhérents. Les résultats des élections professionnelles, qui ont vu les listes du SNES recueillir 54 % des voix, montrent que nous avons une importante réserve d'adhérents.

Accueillir les nouveaux et les personnels au statut précaire

Le SNES doit être particulièrement attentif à la syndicalisation des stagiaires lauréats des concours et à la fidélisation des nouveaux enseignants, à l'accueil des personnels précaires. La carrière pour les non-titulaires en CDI, acquis du SNES, doit être popularisée pour nous permettre de tisser des liens étroits entre les personnels non-titulaires et les élus dans la commission consultative paritaire où le SNES a tous les sièges. Nous avons la volonté de mener la lutte pour un nouveau plan de titularisation par concours ouvert à tous tout en oeuvrant au quotidien pour l'amélioration des conditions de travail des précaires. Les sections syndicales suivront également les titulaires remplaçants et de veiller au respect du statut et de la réglementation. Faut-il rappeler que le SNES est à l'origine de meilleurs remboursements des frais engagés par les TZR?

Syndiquer les Assistants d'éducation

De même, notre syndicalisme gagnerait à intégrer mieux les personnels de vie scolaire. Ceux-ci ont choisi le SNES pour les représenter dans leur commission consultative paritaire, où les élus SNES occupent 80 % des sièges. Les sections syndicales d'établissement doivent renforcer les liens avec les assistants d'éducation pour que les élus portent effectivement les revendications de ces collègues particulièrement précaires, en diffusant le matériel syndical, en animant des réunions spécifiques avec l'aide du S3 et des S2, en faisant connaître les initiatives (AG ou actions). Il nous faut enfin, avec l'aide de leur ancien S1, garder dans le syndicat nos collègues au moment du départ en retraite car c'est dans le syndicat que les jeunes retraités pourront répondre aux attaques contre les pensions ou la protection sociale.

L'efficacité du SNES pour les titulaires

Enfin, chacune de nos luttes autour de la hors-classe, des mutations, du paritarisme, des services, des mesures de carte scolaire doit être l'occasion de faire la démonstration de l'utilité du syndicat et de convaincre que l'adhésion est nécessaire. Ne nous privons pas de faire savoir que c'est le SNES qui a obtenu l'augmentation des possibilités d'accès à la hors-classe, l'équilibrage disciplinaire ou la remise à plat des pratiques de notation. Faisons connaître le travail de nos élus sur le mouvement ou la hors-classe dans les CAPA, sur la défense des postes et la limitation des compléments de services dans les CTP. Les débats dans l'établissement autour de l'évaluation, du projet d'établissement, des heures supplémentaires, des dispositifs pédagogiques particuliers, des locaux ou du matériel pédagogique, peuvent aider à convaincre les collègues que le SNES a un rôle à jouer pour tous les aspects de la vie éducative.

Le SNES n'existe que par les cotisations de ses adhérents. Fixons-nous ensemble un objectif modeste en terme de syndicalisation : **un adhérent de plus dans chaque collège et deux adhérents de plus dans chaque lycée.** Cela est à notre portée.

Pérenniser le militantisme sur le terrain

Les difficultés auxquelles sont confrontées les sections syndicales d'établissement doivent nous inciter à constituer un petit groupe de militants en charge du S1 et du CA, pour partager la charge. A minima, il doit y avoir un syndiqué qui accepte d'afficher les documents sur le panneau syndical et de distribuer dans les casiers le matériel syndical. Les militants des S2 et du S3 sont disponibles pour assurer les heures mensuelles d'information syndicales et pour conseiller et soutenir les syndiqués dans les relations avec la direction syndicale. Le SNES met en place des journées de formation pour les militants d'établissement suivies de réunions ouvertes à tous les personnels concernant les droits et les carrières.

A cette rentrée, le S1 part à la retraite ? Prenez contact avec le SNES pour que des militants viennent organiser les premières heures d'information syndicale et aider à la mise en place d'une nouvelle équipe.

Heures de colle

Tout cumul de l'activité professionnelle d'un fonctionnaire dans son service avec une activité extérieure est soumise à une autorisation de cumul par le chef d'établissement. Pour justifier un éventuel refus, le chef d'établissement peut se référer par exemple au refus de réaliser des heures supplémentaires dans le cadre de l'établissement. Il n'en est par contre pas de même pour les colles effectuées en classe préparatoire, où les collègues sont désignés par l'enseignant de la classe préparatoire, aucune autorisation par le chef d'établissement n'étant alors nécessaire.

Néo-titulaires

Tout néo-titulaire a droit lors de sa première installation à une prime d'installation de 1 500 euros bruts versée en deux fois à partir de novembre.

Par ailleurs, une aide au logement locatif de 900 euros maximum est allouée aux agents néo-titulaires nouvellement affectés dans l'Académie. Sous condition de ressource et de déménagement à plus de 70 km de son ancien domicile.

Première chaire

Minoration d'une heure de service pour tout enseignant exerçant six heures ou plus en classe de première, terminale, CPGE ou STS. Les classes en parallèle (même programme, même horaire, même coefficient au bac) comptent pour une seule classe, mais les TP, les TD, les heures de module, heures dédoublées comptent une fois par classe. Les heures de TPE et d'ECJS sont prises en compte pour le calcul de la première chaire. Etre attentif au respect des pondérations de BTS.

Décharges

Heur de laboratoire pour le professeur qui assure le suivi du labo de SPC, de SVT, de langues, de technologie, du cabinet d'Hist-Géo: soumise à condition. Heure de vaisselle : au moins 8 heures dans un établissement sans agent de labo de SVT ou SPC.

H S

Une seule heure supplémentaire imposable. Les heures de remplacement sont soumises au volontariat.

Suivi des expérimentations

Le recteur fait preuve de volontarisme pour mettre en place des expérimentations et des conventions dans le domaine pédagogique. Un risque fort d'éclatement des repères collectifs existe. Le SNES a la volonté de suivre ces évolutions. Merci de nous tenir informés des dispositifs dont vous avez connaissance. Nous souhaitons en particulier savoir ce que deviennent à cette rentrée les expérimentations en lycées liées à la réforme qui n'avaient pas vocation à durer plus d'une année scolaire. Cette année, une nouvelle expérimentation nationale concernera les rythmes scolaires (cours le matin, sport l'après-midi). Les établissements retenus dans notre académie sont : **Collège André Ailhaud, Volx**
Collège Simiane-Collongue,
Collège Arc de Meyran,
Lycée Arthur Rimbaud, Istres
Ecole ITER, Manosque

Nous souhaitons savoir de quelle façon a été menée la concertation interne en juin sur la candidature de l'établissement (consultation des équipes, vote en CA?) et le contenu de l'expérimentation.



Etablissements CLAIR

Etablissements CLAIR : (liste sur site) Laboratoire de déréglementation, ce dispositif vise à expérimenter une nouvelle gestion des personnels qui s'affranchit de toute règle collective. Pour contrôler les pouvoirs absolus donnés aux chefs d'établissement, il faut veiller aux conditions de travail de tous, à la rédaction des lettres de mission provoquant l'alourdissement de la charge de travail et au transfert de missions de CPE, surveillants, CO-Psy, AS vers des enseignants, veiller aux dérives de « l'innovation des vies scolaires » avec la mise en place des préfets des études sans moyens supplémentaires et suppression d'AED, contrôler « l'innovation pédagogique » orchestrée par le chef d'établissement. Le meilleur moyen de ne pas être déposséder du débat est d'organiser la réflexion collective lors d'HIS et de prendre toute notre place au CA. Pas un établissement CLAIR sans liste FSU au CA doit être notre premier objectif. Réclamer un CA dès la rentrée sur la mise en place du dispositif.

La vie syndicale dans nos établissements

Stage de formation des militants de 9h à 17 h

Une autorisation d'absence pour stage de formation syndicale manuscrite est à déposer auprès du chef d'établissement dès la rentrée scolaire et au plus tard un mois avant la date du stage. Voir modèle ci-dessous.

Durant cette journée nous aborderons l'ensemble des questions relatives à la vie syndicale dans les sections d'établissement : fonctionnement du CA (les votes du budget et de la DGH, le rôle de la commission permanente, etc.) rôle et droit des élus, comment organiser l'action dans les établissements ? (heure d'information syndicale, affichage...), défendre les droits des personnels : quotité de service, remplacement, indemnités, notation, etc....

Dates et lieux des stages et réunions :

Mardi 5 octobre

Lycée Frédéric Mistral - Avignon
Collège Jules Ferry - Marseille

Judi 7 octobre

Collège Coutarel - Istres
Lycée Les Iscles - Manosque

Vendredi 8 octobre

Lycée D. Villard - Gap
Collège de Rousset

Modèle de demande d'autorisation d'absence

A recopier et à remettre au chef d'établissement un mois avant la date du stage

Nom Prénom

Grade et fonction :

A Monsieur le recteur de l'académie d'Aix Marseille S/C de M..... (1)

Conformément aux dispositions de la loi n° 84.16 du 11/01/1984 (article 34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires, de la loi n° 82.997 du 13/11/1982 relative aux agents non-titulaires de l'état (2) définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé le ... pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera à Il est organisé par le Secrétariat Académique du SNES, sous l'égide de l'IRHSES, organisme agréé, figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté du 02/02/1995, publié au Journal Officiel du 10/02/95).

A le Signature

(1) Nom et fonction du chef d'établissement, cette demande devant parvenir par la voie hiérarchique.

(2) Indiquer les références du seul texte qui vous concerne (titulaire ou non)

Rentrée dans les collèges

Face aux nouveaux dispositifs et expérimentation en tout genre soyons vigilants et organisons la réaction collective, dans tous les collèges en jouant pleinement un rôle syndical notamment dans les CA. Partout, très vite il faudra se préoccuper de construire des listes syndicales. Les stages sont là pour préparer ce travail (voir journal académique).

Livret de compétences : nouvelle obligation de service qui va entraîner une charge de travail supplémentaire et surement des fortes pressions sur les personnels par les Chefs d'établissement. Un 4 pages est à distribuer dès la rentrée pour débattre des problèmes de fond est disponible au S3. Réclamer une réunion de concertation sur ce thème dans tous les établissements nous semble indispensable pour impliquer tous les collègues.

Expérimentation des nouveaux rythmes scolaires : deux établissements vont expérimenter cette préconisation de la cour des comptes et de l'institut Montaigne : Lycée Rimbaud Istres et le collège de Simiane. Là aussi l'objectif est de transférer vers des associations des pans de l'enseignement pour supprimer des postes de fonctionnaires. Vigilance, présence syndicale en CA et débat collectif s'imposent.

Etablissements disposant d'un lien étroit avec la police : (liste sur site) Plusieurs établissements ont été déterminés sans concertation en CA pour cette expérimentation. Il faut éviter, dans le contexte de montée xénophobe qu'on connaît que la police s'immisce dans la vie de l'établissement sous quelque prétexte que ce soit. Il faut débattre au plus tôt collectivement en HIS des modalités de vigilance des personnels.

Note de vie scolaire : la consigne syndicale reste la même (ne pas la mettre) d'autant que cette mesure, correspondant à une usine à gaz dans certains établissements, a fait la preuve de son inefficacité puisque le taux d'absentéisme et le taux de violence ont augmenté.

Non à la politique du Piloni !

Manifestation dans toute la France
le samedi 4 septembre
à Marseille 14 h 30 Vieux Port

Voir site académique pour les autres rdv

Les plus hautes autorités de l'Etat ont fait le choix devant le rejet global de leur politique sociale de jeter à la vindicte publique des catégories de la population et des groupes sociaux entiers, stigmatiser les Roms, les Gens du voyage, les étrangers, les Français qui ne sont pas « de souche », les parents d'enfants délinquants... Le SNES et la FSU ainsi que 50 autres organisations appellent l'ensemble des citoyens de ce pays à manifester publiquement leur opposition aux stratégies de stigmatisation et de discrimination et aux logiques de « guerre » qui menacent le vivre ensemble. Une pétition est en ligne. Des manifestations auront lieu le 4 septembre pour mettre la question sociale à l'ordre du jour du débat public et pour fêter le 140ème anniversaire de la République qui plus que jamais doit être sociale, laïque et égalitaire.

Sur le Web, signez l'appel citoyen : Face à la xénophobie et à la politique du pilori : liberté, égalité, fraternité

La rentrée du S1 : un moment particulier

À la rentrée, les attentes des collègues envers le S1 sont fortes: les habitués s'adressent à lui pour les questions récurrentes à la rentrée: calcul du service, heures de décharge statutaires, pondérations, refus des heures supplémentaires, problèmes de complément de service, frais de déplacement, affectation des TZR, prestations familiales... D'autres demandent des informations sur les résultats de la hors-classe ou des affectations. Le SNES peut aussi prendre en charge les questions liées au développement de l'informatique pédagogique, aux questions d'hygiène et de sécurité, aux locaux et au matériel pédagogique (manuels, calculatrices...). C'est en faisant la démonstration que nous pouvons collectivement répondre à ces questions que nous parviendrons à convaincre nos collègues d'adhérer et de suivre nos actions.

Car il est aujourd'hui nécessaire de lancer auprès de tous nos collègues une vraie **campagne de syndicalisation**. Adhérer, c'est soutenir le SNES. Nous devons impérativement élargir notre assise et relever un défi majeur : ne pas laisser se développer dans nos établissements l'emploi précaire non-syndiqué. Il y a plus d'assistants d'éducation que d'agrégés!

Nous espérons tous vous retrouver mardi 31 août, 14 h, à la Bourse du travail de Marseille, pour la première **AG des S1**, dont l'objet est d'aider les représentants du SNES dans les établissements à intervenir dans les réunions plénières de la prérentrée, à animer leur heure d'information syndicale de prérentrée et leur AG de grévistes du lundi 6 septembre au matin.

Une **CA académique élargie aux S1** se tiendra le mardi 7 septembre à partir de 15 h, soit après la manifestation, pour tirer le bilan de ces deux journées de grèves et de manifestation, envisager les suites et mandater nos représentants académiques qui siègeront au Conseil National du SNES les 14 et 15 septembre.

Respect des horaires nationaux

Cette année l'opacité et la complexité de la mise en oeuvre de la réforme de la Seconde risque d'entretenir le flou sur les horaires. Les horaires nationaux doivent être strictement respectés. Rien ne justifie que l'on y déroge.

En Première et en Terminale, rien n'a changé par rapport à l'an dernier.

La réforme de la Seconde ne saurait en rien avoir d'incidence sur les autres classes.

En Seconde ce sont les horaires de la réforme qui s'appliquent et il sont nationaux. Seuls les dédoublements sont variables.

Vies scolaires: l'action, ça paye !

L'annonce des suppressions de postes d'AED a entraîné une forte mobilisation dans de nombreux collèges du 13. A partir d'actions diverses et variées, parents, enseignants, surveillants, ont su faire entendre leurs demandes : l'administration des Bouches-du-Rhône a été contrainte de réinjecter 20 ETP d'AED sur les 84 supprimés et le rectorat s'est engagé à favoriser l'embauche des AED « licenciés » par une adresse aux chefs d'établissements.

Certes le compte n'y est pas mais ces premières victoires sont à mettre au crédit de l'action

L'absentéisme en hausse au plan académique est national ne pourra être combattu qu'avec des vies scolaires renforcées à partir desquelles le dialogue avec les familles se construit. Les mesures répressives prises par le gouvernement ne remplaceront pas le travail minutieux fait par les CPE, les AED, les AS. Faut-il encore que ces personnels puissent se concentrer sur ces tâches !

De pistes pour récupérer ces emplois existent, elles doivent être étudiées. La poursuite de l'action dès la rentrée est donc indispensable.



Pour vous : le nouveau Mémento du S1 du SNES

Demandez-le lors de l'AG

des S1 du mardi 31 août 2010



SNES Aix-Marseille : 12 Place du Général de Gaulle - 13001 Marseille
Les permanences ont lieu du mardi au vendredi de 14 h à 18 h

Tél : 04 91 13 62 81 ou 82 - Fax : 04 91 13 62 83 - Mail : s3aix@snes.edu

Notre standard téléphonique ne sonne jamais occupé, même lorsque tous les militants sont déjà en ligne.